

pour lui permettre de terminer son travail, dans lequel le Conseil avait déjà investi \$19,500.

5 Voir le poste 4.

6. Oui. Le Conseil des arts était au courant de cette interdiction d'enseigner, mais savait d'autre part que les recherches de M. Leggett progressaient conformément aux conditions de la subvention.

7. Non. a) Les États-Unis. b) Avant d'assumer ses fonctions de professeur à l'Université Simon Fraser au mois d'août 1966, M. Leggett avait enseigné à temps complet et sans interruption depuis septembre 1961 à l'Université du Michigan et à l'Université de Californie (Berkeley).

[Traduction]

PRODUIT NATIONAL BRUT

Question n° 32—**M. Mather:**

1. Quel est le produit national brut actuel?
2. Quel est le produit national brut actuel en dollars de 1949?
3. Quel était le produit national brut en 1949?

M. Bruce Howard (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Le Bureau fédéral de la statistique nous communique ce qui suit: 1. Au deuxième trimestre de 1970, le produit national brut, désaisonnalisé et aux taux annuels, était de \$83,192,000,000.

2. Les estimations en dollars constants du produit national brut ont été établies sur une nouvelle base, soit 1961. Il n'existe pas d'estimations en dollars de 1949, mais en dollars constants de 1961, le produit national au deuxième trimestre de 1970, après correction des variations saisonnières et aux taux annuels, était de \$62,664,000,000.

3. En 1949, le produit national brut était de \$16,300,000,000. En 1961, le produit national brut était de \$39,080,000,000.

*LA SUPPRESSION DES ARMOIRIES DE LA PAPETERIE MINISTÉRIELLE

Question n° 39—**Le très hon. M. Diefenbaker:**

1. Combien de ministres de la Couronne a) ont supprimé les armoiries de la papeterie ministérielle, b) s'approprient à le faire?
2. Quels sont les portefeuilles de ces ministres?

M. J. A. Jerome (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, la papeterie des ministres de la Consommation et des Corporations, de l'Industrie et du Commerce, du Travail et de l'Expansion économique régionale porte, à l'en-tête du papier à lettre, le symbole particulier de ces ministères. Le sceau officiel du Conseil du Trésor, octroyé par la reine, figure sur la papeterie dudit conseil. Tous les autres ministres de la Couronne ont à présent du papier à lettre à en-tête avec les armoiries. Ainsi qu'en fait état l'honorable Robert L. Stanbury dans la déclaration qu'il a faite à la Chambre des communes, le 23 octobre 1970 (voir hansard, page 507), des changements seront apportés à la papeterie.

[Note de l'Éditeur: Voir le hansard du 18 novembre, page 1275, au sujet de la correction demandée par l'hon. Robert L. Stanfield.]

*LA LOCATION À BAIL DE TERRES DE LA RÉSERVE INDIENNE DE CAUGHNAWAGA

Question n° 47—**M. Howard (Skeena):**

1. Depuis le 1^{er} janvier 1970, est-ce que des territoires de la réserve indienne de Caughnawaga ont été loués à bail et, dans

l'affirmative, en ce qui a trait à chacun de ces baux, quels sont a) le nom et l'adresse du locataire, b) la superficie en acres du territoire loué, c) l'usage auquel le territoire est affecté, d) les conditions du bail, e) le loyer ou les frais du bail?

2. Le gouvernement est-il prêt à déposer lesdits baux à la Chambre?

M. Judd Buchanan (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, la réponse à la première partie de la question est oui. Toutefois, nous ne pouvons donner plus de renseignements à ce sujet sans le consentement explicite du conseil de bande de Caughnawaga et de son locataire, car les conditions relatives aux baux ne concernent que propriétaire et locataire; ce serait donc tromper leur confiance que de les divulguer.

La réponse à la deuxième partie est non.

LES PRÊTS POUR L'AMÉLIORATION DES MAISONS

Question n° 75—**Mme MacInnis:**

1. Au cours de l'année financière se terminant le 31 mars 1970, combien de prêts d'amélioration ont été faits aux termes de l'article 24 de la Loi nationale sur le logement?

2. Combien de demandes de prêts ont été refusées au cours de la même période?

3. En quels termes la Société centrale d'hypothèques et de logement garantit-elle ces prêts aux banques qui les consentent?

4. La SCHL exige-t-elle que les prêts ne soient garantis que si le versement combiné de l'hypothèque et du prêt n'excède pas 27 p. 100 de son revenu?

5. Quel est le taux d'intérêt imposé à l'emprunteur pour les prêts d'amélioration garantis?

L'hon. Robert K. Andras (ministre d'État): 1. Pour l'année 1969, 9,142 prêts ont été consentis aux termes de l'article 24 de la loi nationale sur l'habitation (l'année financière de la Société correspond à l'année civile).

2. Les succursales des banques à charte s'occupent des demandes de prêts pour l'amélioration de maisons. La Société centrale d'hypothèques et de logement ne possède donc pas de statistiques sur le nombre de demandes de tels prêts refusés en 1969.

3. La partie IV de la loi nationale de 1954 sur l'habitation ainsi que les articles 70 à 97 inclusivement des Règlements nationaux visant les prêts pour l'habitation stipulent les termes en vertu desquels la Société centrale d'hypothèques et de logement garantit ces prêts.

4. Non.

5. A compter du 1^{er} octobre 1970, le taux maximal d'intérêt pour les prêts garantis d'amélioration de maisons est de 10½ p. 100 l'an.

LA «YUKON ELECTRICAL COMPANY» ET LA «WHITE PASS AND YUKON CORPORATION»

Question n° 86—**M. Howard (Skeena):**

Quelles mesures le gouvernement fédéral entend-il prendre au sujet de la Yukon Electrical Company et de la White Pass and Yukon Corporation dans le nord du Canada?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Le gouvernement n'entend prendre aucune mesure à l'heure actuelle au sujet de la Yukon Electrical Company.